



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

**DELIBERATION N° : 20160411\_66**

**OBJET : Budget Primitif 2016 :  
Attribution d'une subvention au  
SAINT-JOSEPH BASKET CLUB**

NOTA : Le Député-Maire certifie que le  
compte rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie, le :

20 AVR. 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 30  
Procuration : 3  
Votants : 33  
Abstention : 0  
Exprimés : 33

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

**Représentés**

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry  
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin  
PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

**Absents**

VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick - HOAREAU Sylvain -  
ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élu délégué  
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

# Séance du 11 avril 2016



**DÉLIBÉRATION N° : 20160411\_66**

**OBJET :**

**Budget Primitif 2016 :  
Attribution d'une  
subvention au SAINT-  
JOSEPH BASKET CLUB**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **Le Député-Maire expose :**

L'association SAINT-JOSEPH BASKET CLUB participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire : le développement du basket-ball à travers l'initiation, l'entraînement et la compétition, ainsi que la détection des meilleurs éléments pour la sélection de La Réunion.

Pour permettre à l'association de maintenir ses activités programmées sur l'année 2016, il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de la subvention à allouer à ladite association sur l'attribution des aides en nature suivantes :

- ✓ la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
- ✓ la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- ✓ les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- ✓ la prestation de restauration dans la limite maximale de 1000,00 € ;

Par ailleurs, il vous est précisé que le montant de l'avance de 5 000,00 €, prévu par la délibération n°20151223-48 du conseil municipal du 23 décembre 2015, est intégré au montant total de la subvention.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association SAINT-JOSEPH BASKET CLUB une subvention d'un montant de 9 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;
- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°66,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 30**

**Pour : 33**

**Représentés : 3**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'association SAINT-JOSEPH BASKET CLUB une subvention d'un montant de 9 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

**Article 2.-** **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes :

- ✓ la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
- ✓ la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- ✓ les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- ✓ la prestation de restauration dans la limite maximale de 1000,00 €.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

21 AVR. 2016

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

